

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Domaine et  
patrimoine

Sous matière :  
Aliénations

**OBJET :  
ANCIEN SITE DU  
LYCEE  
ANDREOSSY -  
VENTE D'UNE  
PARCELLE A  
L'ANRAS**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN SERVICE EST  
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION CONSEIL  
EN DATE DU : 22.01.2019

AFFICHAGE EN DATE  
DU : 22.01.2019

PUBLICATION DE LA  
PRESENTE EN DATE  
DU : **01 FEV. 2019**

Séance du Conseil Municipal du 28 janvier 2019,  
Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY  
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence  
de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

**Présents** : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM  
Evelyne, CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, RATABOUIL  
Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI  
Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-  
MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine,  
RUIZ Patricia, BARTHES Chantal, SOULIER Agnès, BUSTOS Jean-Paul, CHOPIN  
Marie-Christine, THOMAS Guy, THOMAS Eric, RATABOUIL Michel,

Formant la majorité des Membres en exercices.

**Procurations :**

M. SOL Philippe donne procuration à M. GUIRAUD Philippe,  
Mme EL KAHAZ Sarah donne procuration à M. TAURINES André,  
Mme THOMAS-DAIDE Hélène donne procuration à M. LINOU Stéphane,  
Mme ISSALYS Jeanne donne procuration à M. ZAMAI Giovanni,

**Absents :**

M. LINOU Stéphane,  
Mme POUPEAU Nathalie,

**Secrétaire** : Mme CHABERT Sabine,

M. le Maire informe l'assemblée que l'Association Nationale de Recherche et  
d'Action Solidaire (ANRAS) s'est portée acquéreur de la parcelle cadastrée  
section AH n°1300 d'une contenance cadastrale de 6 680 m<sup>2</sup>, située « rue du  
Général Rollet »,

Il précise que la parcelle est composée de plusieurs bâtiments, à savoir :

- Un bâtiment « Technopole » constituant les anciennes salles de cours  
au rez-de-chaussée et bureaux à l'étage,
- Cinq hangars situés côte à côte en rez-de-chaussée, regroupant les  
anciens ateliers de maçonnerie, métallerie et plomberie.

Ce tènement immobilier relevant du domaine privé de la Commune, a été  
estimé par le service France Domaine, à 500 000 Euros, suivant avis N° 7300-  
SD du 16 février 2018.

M. le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de procéder à la vente au  
profit de l'ANRAS, de cette parcelle située hors du périmètre de l'étude du site  
Andréossy et ne présentant pas d'intérêt particulier pour la Commune, au prix  
de 500 000 Euros.

Vu l'avis favorable de la Commission Communale Aménagement du Territoire  
Communal, Habitat, Travaux Enseignement Supérieur, en date du 24 janvier  
2019,

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES AVOIR DELIBERE**

**APPROUVE** la vente de la parcelle cadastrée section AH n°1300 à l'ANRAS, au prix de 500 000 Euros, matérialisée « G » et « H » sur le plan annexé à la présente.

**AUTORISE** M. le Maire à signer l'acte authentique de vente devant notaire.

*ADOpte A L'UNANIMITE*

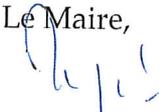
Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.  
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 28 janvier 2019.



Le Maire,

  
Patrick MAUGARD



G - 1992-93

